

**RELEVE DES DECISIONS OU AVIS**  
**EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER**

----

*Annule et remplace le Relevé de décision du 13 juillet 2004*

Séance du 05/07/2004

ORDRE DU JOUR	DECISIONS OU AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)	DELIBERATIONN°
Point 1: Approbation des Comptes Rendus 1-1 Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 29 mars 2004.	Le compte rendu est approuvé.	DAG	
Point 3: Remises aux Domaines 3-1 Biens mobiliers à mettre à la réforme.	La remise aux domaines des biens listés en annexe est adoptée.	DLSI SG	2004/07/247
Point 4: Concession de Logement 4-1 Concession de logement par nécessité absolue de service au profit de Mme TRABELSI Elisabeth, à compter du 1er septembre 2004.	Une concession de logement par nécessité absolue de service est accordée à Madame TRABELSI à compter du 1er septembre 2004.	IUT A DAFAG	2004/07/248
Point 5: Avis sur la nomination du Directeur du Département du Sport de Haut Niveau 5-1 Avis sur la nomination du Directeur du Département du Sport de Haut Niveau	Le Conseil d'administration donne un avis favorable à la nomination de Monsieur Guyomarch' comme directeur du Département de Sport de Haut Niveau à compter du 23 juin 2004.	Cabinet	
Point 6: Subventions aux Associations 6-1 Subventions aux Associations	Une subvention d'un montant de 274,41 € par élue est accordée aux associations et organisations syndicales étudiantes représentées aux trois grands conseils de l'Université Paul Sabatier. Une subvention d'un montant de 52 000 € est accordée à l'Association sportive de l'Université Paul Sabatier. Une subvention d'un montant de 4 500 € est accordée à l'association TIM (Toulouse Ingénierie Mécanique). Une subvention d'un montant de 6 100 € est accordée au TUC (Toulouse Université Club). Une subvention d'un montant de 300 € est accordée aux "Olympiades de Mathématiques"	DAFAG Division du Budget Division des Affaires Générales	2004/07/249

Point 7: Finances 7-1 Décisions Budgétaires Modificatives.	Les DBM de report, de rattachement et de transfert présentées sont adoptées.	DAFAG Division du Budget	2004/07/250	
Point 8: Conventions 8-1 Conventions en vote bloqué (bureau du 10/06).	<p>Sont approuvés les accord et conventions suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La convention entre l'UPS et Centre national du livre relative à une subvention de 6500€ pour l'Université Paul Sabatier.</li> <li>- La convention entre l'UPS et l'INPT-ENSEEIHT relative à la mise à disposition de Monsieur GRAFFEUIL</li> <li>- La convention entre l'UPS et l'IPST sur la mise à disposition de Monsieur SIMON.</li> <li>- La convention n° 2004-13 entre l'UPS et l'AIGEP sur la mise à disposition du hall</li> <li>- La convention entre l'UPS/IUT A et l'IUT Consultants, relative à la coopération dans le cadre du programme franco-mexicain pour l'année 2003/2004.</li> <li>- La convention entre l'UPS et l'EPA Champollion, relative à la mise à disposition de Monsieur Thouzellier à temps partiel,</li> <li>- La convention entre l'UPS et l'INSA relative à la mise à disposition d'un thermo-analyseur,</li> <li>- La convention entre l'UPS/SEVAB et l'ENVT relative à la mise à disposition d'un amphi avec prêt de matériel,</li> <li>- L'accord de coopération type UPS/RI</li> <li>- La convention entre l'UPS et la Société Electronic Imagin System relative au dépôt d'une cabine photographique sous réserve de modification de l'article 3.</li> <li>- La convention entre l'UPS/Faculté de Médecine Purpan, relative à la mise à disposition de locaux.</li> </ul> <p>La domiciliation de l'Association ONCOMIP à l'Université Paul Sabatier, faculté de Médecine Purpan est approuvée.</p>	Division des Affaires Générales Agent comptable DAFAG	2004/07/251-1	
			2004/07/251-2	
			2004/07/251-3	
			2004/07/251-4	
			2004/07/251-5	
			2004/07/251-6	
			2004/07/251-7	
			2004/07/251-8	
			2004/07/251-9	
			2004/07/251-10	
			2004/07/251-11	
			2004/07/251-12	
8-2 Conventions discutées en CA (bureau du 10/06).	<p>La convention n° 2004-54 entre l'UPS/UFR PCA et SUPAERO, relative à la participation financière aux frais de gestion du DEA « Astrophysique, Planétologie, Sciences et Techniques Spatiales » pour 2003/2004 est adoptée par 27 voix pour et 1 abstention</p> <p>La convention UPS/UFR PCA et IPST-CNAM, relative à la mise à disposition d'une salle de TP de l'UFR PCA pour 2003/2004 est adoptée par 24 refus de vote, 1 abstention et 1 voix pour.</p> <p>La convention entre l'UPS/IUT Tarbes et le Lycée Saint-Pierre, relative à la mise en place de certains enseignements pratiques de Licence Professionnelle « Conception et commande des systèmes Electriques Embarqués » est adoptée par 28 voix pour et 1 abstention</p>	Division des Affaires Générales Agent comptable DAFAG	2004/07/252-1	
2004/07/252-2				
2004/07/252-3				

Point 9: Scolarité 9-1 UFR MIG : bilan de l'expérience de cours - TD intégrés de Mathématiques en L1-P1-CIMP et vote sur sa reconduction.	La reconduction du dispositif de cours - TD intégrés de Mathématiques en L1-P1-CIMP aux mêmes conditions que l'an dernier assortie d'un bilan pédagogique est adoptée.	CEVU	2004/07/253
9-2 Ouverture d'une LV2 anglais en 1ère et 2ème années, limitée aux étudiants qui n'ont jamais fait d'anglais.	L'ouverture d'un module LV2 d'anglais strictement réservé aux étudiants n'ayant jamais fait d'anglais durant leur scolarité est adoptée. Ces étudiants seront fortement incités à prendre l'anglais comme LV1 au niveau M	CEVU SCOLARITE	2004/07/254
9-3 Proposition de création du Département inter-UFR de 1ère année Sciences/Proposition de suppression du Département inter-UFR de DEUG (majorité des 2/3 des membres en exercice).	41 membres présents, 2 refus de vote, 1 voix contre, 33 voix pour et 1 absence. La majorité des deux tiers des membres en exercice du Conseil d'administration n'étant pas atteinte le projet n'est pas adopté.	Département provisoire de L1 Scolarité	
9-4 Financement de projets étudiants sur le FSDIE (CSE du 11 mai 2004).	La proposition de la CSE du 11 mai 2004 sur le financement des projets étudiants est approuvée.	DVE Agent comptable	2004/07/255
9-5 DU : demandes d'ouverture ou de modifications : . Médecine, . Pharmacie, . IUT de Tarbes, . UFR Langues Vivantes.	La proposition du CEVU concernant les demandes d'ouverture ou de modification des DU est approuvée.	CEVU SCOLARITE	2004/07/256
9-6 Evolution du DESUPS	Les étudiants qui auront validé 80% de leur maîtrise (M1) au moment de l'inscription auront accès de plein droit au DESUPS après validation de leur projet de recherche. Les étudiants ayant validé la totalité de leur maîtrise (M1) au moment de l'inscription pourront accéder au DESUPS avec l'avis favorable de la commission d'admission. La commission d'admission est constituée des directeurs de composantes ou de leur représentants, des coordonateurs de mention Masters de l'Université Paul Sabatier et des 1er et 2ème Vice-Président du CEVU. La commission siégera au maximum deux fois dans l'année, fin septembre et fin octobre.	CEVU	2004/07/257
9-7 Demande d'ouverture d'un nouveau département sur le site d'Auch : spécialité "Hygiène-Sécurité-Environnement".	La demande d'ouverture d'un nouveau département sur le site d'Auch : spécialité "Hygiène-Sécurité-Environnement" est approuvée.	IUT A SCOLARITE	2004/07/258
9-8 Ouverture des formations Cursus Licence pour la rentrée 2004 : modifications par rapport à l'existant : . Parcours de L3, . Licences Professionnelles.	L'ouverture de la licence professionnelle Science de la Production Industrielle (IUT de Tarbes) à la rentrée 2004 est approuvée. L'ouverture des licences professionnelles 2004461 (STAPS) et 2004463 (Pharmacie) à la rentrée 2004 est approuvée. L'ouverture du L3 ORB Mention Pluridisciplinaire (SVT) à la rentrée 2004 est approuvée. L'ouverture du L3 PCA Mention Physique à Tarbes à la rentrée 2004 est approuvée.	CEVU SCOLARITE MFCA	2004/07/259

9-9 Mesures pour la rentrée en Masters 2004/2005 et demandes d'ouverture en M1 et M2.	Les Masters seront ouverts par les composantes sans attribution de moyens supplémentaires. A terme, tous les M2 devront tendre vers le nombre de 25 étudiants minimum. Les M2 qui auront entre 15 et 25 étudiants inscrits en janvier 2005 pourront ouvrir à la rentrée 2005. Les autres seront examinés au cas par cas par le CS et le CEVU.	CEVU SCOLARITE	2004/07/261
9-10 Règles concernant la réorientation des étudiants de 1ère année Santé vers L1 ou L2 Sciences ou STAPS.	Les nouvelles règles concernant la réorientation des étudiants de 1ère année Santé vers L1 ou L2 Sciences ou STAPS sont approuvées.	CEVU SCOLARITE	2004/07/260
Point 12 Elections 12-1 SCUIO	Madame PETIT Yvette est élue au conseil du SCUIO comme représentante du Conseil d'administration	DAG	
Point 13: recherche 13-1 Convention-cadre avec le CNRS.	La convention-cadre avec le CNRS est adoptée.	DRRE Division du Budget	2004/07/262
13-2 Convention de création d'une UMR IRD/UPS par Mme NEPVEU.	La convention portant organisation de l'UMR IRD/UPS dirigée par Mme NEPVEU est adoptée.	DRRE Agent comptable	2004/07/263

Toulouse, le 26 novembre 2004

**Le Président de l'Université**

**Professeur Jean-François SAUTEREAU**